

AECK/  
**RÉPUBLIQUE DU BÉNIN**

Fraternité-Justice-Travail

-----  
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE  
-----

**DÉCRET N° 2023 – 218 DU 26 AVRIL 2023**

portant nomination des membres du Conseil  
d'administration de l'Agence nationale d'Identification  
des Personnes.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ÉTAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** l'Acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique ;
- vu** la loi n° 2017-08 du 19 juin 2017 portant identification des personnes physiques en République du Bénin ;
- vu** loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;
- vu** la loi n° 2020-34 du 06 janvier 2021 portant dispositions spéciales de simplification et de gestion dématérialisée de l'enregistrement des faits d'état civil ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2023-156 du 17 avril 2023 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu** le décret n° 2021-520 du 13 octobre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Secrétariat général de la Présidence de la République du Bénin ;
- vu** le décret n° 2023-217 du 26 avril 2023 portant approbation des statuts de l'Agence nationale d'Identification des Personnes ;
- sur** proposition du Président de la République,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 26 avril 2023,

**DÉCRÈTE**

**Article premier**

Sont nommées, membres du Conseil d'administration de l'Agence nationale d'Identification des Personnes, les personnes dont les noms suivent :

- monsieur **Maximilien Claude Cocou OLYMPIO**, représentant de la Présidence de la République ;
- monsieur **Marius Abdon MIKPON'AI**, représentant du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique ;
- monsieur **Kouessi Jacques Richard CODJO**, représentant du Ministère de la Justice et de la Législation ;
- madame **Gislaine KPOSSA**, représentante du Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale ;
- monsieur **Rodrigue CHAOU**, représentant du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- monsieur **Hector AGBO**, représentant du Ministère du Numérique et de la Digitalisation ;
- monsieur **Marc André LOKO**, représentant de l'Agence des Systèmes d'Information et du Numérique.

## **Article 2**

Monsieur **Rodrigue CHAOU** est nommé président du Conseil d'administration.

## **Article 3**

Le mandat des membres du Conseil d'administration de l'Agence nationale d'Identification des Personnes est de trois (3) ans renouvelable et court à compter de la date de leur installation.

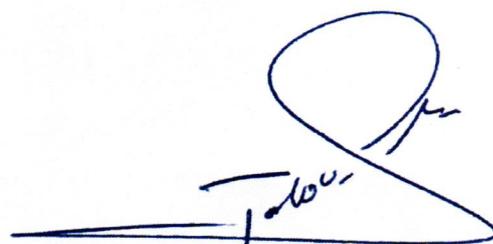
#### Article 4

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge les dispositions du décret n° 2018-209 du 06 juin 2018 portant nomination des membres du Conseil d'administration de l'Agence nationale d'Identification des Personnes ainsi que toutes autres dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 26 avril 2023

Par le Président de la République,  
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



**Patrice TALON.-**

Le Garde des Sceaux, Ministre de  
la Justice et la Législation,



**Yvon DETCHENOU**

Le Ministre de l'Economie  
et des Finances,



**Romuald WADAGNI**  
Ministre d'Etat

Le Ministre de la Décentralisation  
et de la Gouvernance Locale,



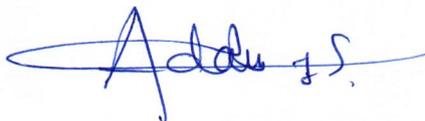
**Raphaël Dossou AKOTEGNON**

Le Ministre de l'Intérieur  
et de la Sécurité Publique,



**Alassane SEÏDOU**

La Ministre du Numérique  
et de la Digitalisation,



**Aurelie I. ADAM SOULE ZOUMAROU**

**AMPLIATIONS** : PR : 6 ; AN : 2 ; CC : 2 ; CS : 2 ; C.COM : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; MEF : 2 ; MJL : 2 ; MISP : 2 ; MDGL : 2 ; MND : 2 ; AUTRES MINISTERES : 17 ; SGG : 4 ; INTERESSES : 7 ; JORB : 1.